

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 10 octobre 2016 à 18 heures 00

Hôtel de Communauté Salle du Conseil – 5^{ème} étage 83, rue du Mail 49100 ANGERS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DOSSIERS	RAPPORTEURS
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Maxence HENRY comme secrétaire de séance
Procès-Verbaux – Approbation Séances du 11 avril, 9 mai, 13 juin et 11 juillet 2016	M. le Président Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité.

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Marc LAFFINEUR
1	Décision modificative n°3 DEL-2016-204	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		Abstentions: 11, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine JAMIL, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose- Marie VERON.
2	Participation financière du budget principal aux budgets annexes DEL-2016-205	Le conseil adopte à l'unanimité
3	SOCLOVA : Acquisition d'actions DEL-2016-206	Le conseil adopte à l'unanimité
4	Angers Expo Congrès - Rapport d'activités 2015 DEL-2016-207	Le conseil donne acte
5	Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA) - Rapport d'activités 2015 DEL-2016-208	Le conseil donne acte
6	Société publique locale Angers Agglomération (SPL2A) - Rapport d'activités 2015 DEL-2016-209	Le conseil donne acte
	Politique de la ville	Marc GOUA
7	Gestion Urbaine de Proximité (GUP) - Charte 2016-2020 - Approbation DEL-2016-210	Le conseil adopte à l'unanimité
	Emploi et Insertion	Jean-Pierre BERNHEIM
8	Association Mission Locale Angevine - Désignation des représentants d'Angers Loire Métropole - DEL-2016-211	Le conseil adopte à l'unanimité

9	La Poste - Immobilière PODELIHA- Contrats d'alliance - Approbation - DEL-2016-212	Le conseil adopte à l'unanimité
	Innovation enseignement supérieur recherche	
10	Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Extension de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille - Construction d'un datacenter - Convention de fonds de concours - Approbation DEL-2016-213	Le conseil adopte à l'unanimité
11	Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Extension du bâtiment "La Passerelle"- Convention de fonds de concours - Approbation DEL-2016-214	Le conseil adopte à l'unanimité
12	Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Opération CISPEO Convention de fonds de concours - Approbation DEL-2016-215	Le conseil adopte à l'unanimité
13	Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Réhabilitation de l'UFR de Médecine - Convention de fonds de concours - Approbation DEL-2016-216	Le conseil adopte à l'unanimité
14	Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Equipements scientifiques du programme Translat Angers volet IRIS 2 Animalerie - Convention de fonds de concours - Approbation DEL-2016-217	Le conseil adopte à l'unanimité
15	Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Equipements scientifiques du SNUM LERIA (Sciences du NUMérique dans le Laboratoire d'Etude et de Recherche en Informatique d'Angers) - Convention de fonds de concours - Approbation - DEL-2016-218	Le conseil adopte à l'unanimité
	Développement économique et du tourisme	
16	Parc d'Activités Communautaire d'Angers/Saint Barthélemy d'Anjou - Secteur de la Romanerie Nord - Bilan de clôture DEL-2016-219	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Roselyne BIENVENU
17	Pôle Métropolitain Loire Bretagne (PMLB) - Programme de travail 2016 - Contribution 2016 - Modificatif DEL-2016-220	Le conseil adopte à l'unanimité
	Déplacements	Marc LAFFINEUR
18	Stationnement - 1ère heure gratuite - Convention de financement - Approbation DEL-2016-221	Le conseil adopte à la majorité Contre: 8.
		M. Jean-Marc VERCHERE ne prend pas part au vote.

19	Stationnement - 1ère heure gratuite - Avenants aux contrats des parcs de stationnement en ouvrage - Approbation DEL-2016-222	Le conseil adopte à la majorité Contre: 11, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine JAMIL, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose- Marie VERON. M. Jean-Marc VERCHERE ne
		prend pas part au vote.
20	Stationnement - Parking Patinoire - Délégation de Service Public - Décision de principe DEL-2016-223	Acte Retiré
21	Service d'autopartage Autocité+ - Contrat avec Alter Services - Approbation des conditions particulières d'utilisation DEL-2016-224	Le conseil adopte à l'unanimité
		Bernard DUPRE
22	Tramway ligne B - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°3 - Approbation DEL-2016-225	Le conseil adopte à la majorité Contre : 12
23	Tramway ligne B - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée - Avenant n°1 - Approbation DEL-2016-226	Le conseil adopte à la majorité Contre : 12.
24	Tramway ligne B - Travaux de dévoiements des réseaux des concessionnaires - Convention cadre des Réseaux - Approbation DEL-2016-227	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
25	Création d'un groupement de commandes - Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments - Convention - Approbation DEL-2016-228	Le conseil adopte à l'unanimité
	Cycle de l'eau	Laurent DAMOUR
26	Assainissement : Travaux de mise en conformité d'une installation d'évacuation des eaux usées. Protocole d'accord - Approbation DEL-2016-229	Le conseil adopte à l'unanimité
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	Jean-Louis DEMOIS
27	PPRi du Val d'Authion - Cartes d'aléas et d'enjeux - Avis DEL-2016-230	Le conseil adopte à l'unanimité

		Daniel DIMICOLI
28	Concours d'idées Europan - Charte des sites d'Europan France - Subvention - Approbation DEL-2016-231	Le conseil adopte à l'unanimité
29	Programme Local de l'Habitat - Projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPG) d'Angers Loire Métropole - Approbation DEL-2016-232	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Jean-Louis DEMOIS
30	Réseau de chaleur d'Ecouflant - Convention de Délégation de Service Public - Décision de principe DEL-2016-233	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		M. Jean-Marc VERCHERE ne prend pas part au vote
31	Réseau de chaleur du quartier de la Roseraie - Extension et densification - Contrat de concession de travaux - Décision de principe DEL-2016-234	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		M. Jean-Marc VERCHERE ne prend pas part au vote
	Politiques éducatives, enfance famille, formation	Emmanuel CAPUS
32	Politiques éducatives, enfance famille, formation Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-2016-235	Emmanuel CAPUS Le conseil adopte à l'unanimité
32	Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-	Le conseil adopte à l'unanimité
32	Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-2016-235	
	Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-2016-235 Pilotage mutualisé des politiques publiques	Le conseil adopte à l'unanimité Christophe BÉCHU Le conseil adopte à l'unanimité
	Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-2016-235 Pilotage mutualisé des politiques publiques Représentations dans divers organismes - Désignation DEL-2016-236	Le conseil adopte à l'unanimité Christophe BÉCHU Le conseil adopte à l'unanimité M. le Président
	Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-2016-235 Pilotage mutualisé des politiques publiques Représentations dans divers organismes - Désignation DEL-2016-236 Liste des Décisions de la Commission Permanente Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités	Christophe BÉCHU Le conseil adopte à l'unanimité M. le Président Le Conseil donne acte
	Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation DEL-2016-235 Pilotage mutualisé des politiques publiques Représentations dans divers organismes - Désignation DEL-2016-236 Liste des Décisions de la Commission Permanente Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Christophe BÉCHU Le conseil adopte à l'unanimité M. le Président Le Conseil donne acte Le Conseil donne acte

Angers, le 11 octobre 2016

Christophe BECHUbaine



Dossier Nº 1

Délibération n°: DEL-2016-204

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Décision modificative n°3.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le 14 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

I- Les principales opérations de cette décision modificative n°3 sont les suivantes :

- Pour le BUDGET PRINCIPAL: Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles inscriptions de crédits proprement dites s'élèvent à -0,95 M€ en dépenses de fonctionnement et-2,2 M€ en dépenses d'investissement.
 - o En section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent :
 300 K€ de charges d'intérêts, 700 K€ pour la 1 ère heure de stationnement gratuite de crédits inscrits au BP 2016 dans l'attente d'étude juridique sur la compétence, + 80 K€ de recettes suite à l'intégration des villes d'Angers et d'Avrillé à la plateforme de gestion des droit des sols. Cet autofinancement supplémentaire de près d'1 M€ permet de réduire d'autant l'emprunt prévu lors du BP 2016.
 - En section d'investissement, les principaux mouvements concernent:

 500 K€ de remboursement de capital de la dette, 1,5 M€ de crédits ajustés en fonction du calendrier des opérations (cœur de Maine/SNCF, remise d'ouvrage Cours St Laud...),
 + 350 K€ pour les études liées à l'échangeur Moulin-Marcille, + 60 K€ pour les subventions pour l'acquisition de vélos électriques. A noter un décalage de perception du FCTVA (notamment lié aux premières intégrations des dépenses de voirie en cours de réalisation) de 2 M€ de 2016 vers 2017.

Pour le BUDGET EAU :

- En section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent:
 42,2 K€ sur les charges de personnel et 50 K€ de charges d'intérêts, + 30 K€ sur les recours gracieux, + 25 K€ pour la redevance pollution domestique.
- En section d'investissement, les principaux mouvements concernent :
 + 100 K€ de travaux d'urgence sur les réseaux (casse et imprévus de chantier).

Pour le BUDGET ASSAINISSEMENT :

- En section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent :
 +100 K€ de remboursement d'indus de PFAC (participation forfaitaire pour l'assainissement collectif), + 224 K€ sur les charges de personnel pour des renforts ponctuels.
- En section d'investissement, les principaux mouvements concernent :
 + 100 K€ de travaux d'urgence sur les réseaux (casse et imprévus de chantier).

Pour le BUDGET DECHETS :

- En section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent :
 + 6 ME de recettes, liées au protocole d'accord passé avec Vinci et approuvé par le Conseil Communautaire le 12 septembre dernier.
- En section d'investissement, les principaux mouvements concernent :
 + 6 M€ de dépenses pour pouvoir réaliser un éventuel remboursement anticipé d'emprunts. Les modalités de remboursement de ces emprunts sont à l'étude.

• Pour le **BUDGET AEROPORT** :

o En section de fonctionnement, des virements de crédits entre chapitres uniquement

Pour le BUDGET TRANSPORT :

- o En section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent :
 - 188 K€ de charges d'intérêts, + 46 K€ de charges de personnel, + 70 K€ de remboursement d'indus de VT (versement transport).
- o En section d'investissement, les principaux mouvements concernent :
 - 41,7 K€ sur le remboursement de capital.

* Pour le BUDGET RESEAUX DE CHALEUR :

- o En section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent :
 - -120 K€ de charges d'intérêts.
- o En section d'investissement, les principaux mouvements concernent :
 - 5 K€ de remboursement de capital.

Pour le BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES :

Les inscriptions budgétaires équilibrées en dépenses et en recettes de ce budget doivent permettre d'engager financièrement les transferts des Zones Activités Economiques des communes vers la Communauté Urbaine si besoin avant la fin de l'exercice budgétaire 2016.

II- La décision modificative n°3 s'équilibre sur le plan budgétaire de la façon suivante :

N.B.: Les montants inscrits ci-dessous regroupent les opérations réelles décrites précédemment et les opérations d'ordre de nature purement comptable.

En Fonctionnement:

	Crédits ouverts décision modificative n°3 - 2016		Nouveau Sand mullihar	
	Suréquilibre	Recette	Dépense	Suré quilibre
Budget Principal	-	65 132,00	65 132,00	-
Budget Fau	982 207,52	25 000,00	62 796,00	944 411,52
Budget Assainissement	1 182 856,62	115 000,00	498 542,00	799 314,62
Budget Déchets	9 607 796,77	6 245 248,00	5 514 153,00	10 338 891,77
Budget Aéroport	311 316,60	-	-	311 316,60
Budget Transports	1 381,58	28 149,00	28 149,00	1 381,58
Budget Réseau de Chaleur	68,98	130 000,00	130 000,00	68,98
Budget Lotissements Economques	-	4 200 000,00	4 200 000,00	
TOTAL	12 085 628,07	10 808 529,00	10 498 772,00	12 395 385,07

En investissement:

	décision modificative nº3 - 2016		
	Recette	Dépense	
Budget Principal -	2 255 451,00 -	2 255 451,00	
Budget Eau	100 000,00	100 000,00	
Budget Assainissement	100 000,00	100 000,00	
Budget Déchets	5 800 000,00	5 800 000,00	
Budget Aéroport	-	_	
Budget Transports -	141 700,00 -	141 700,00	
Budget Réseau de Chaleur	578 590,00	578 590,00	
Budget Lotissements Economques	5 700 000,00	5 700 000,00	
TOTAL	9 881 439,00	9 881 439,00	

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Budget primitif voté le 14 mars 2016,

Vu le Budget supplémentaire et la décision modificative n°2 votés respectivement le 13 juin et 11 juillet 2016,

Vu l'autorisation de programme votée le 11 juillet 2016 sur l'échangeur routier MOULIN MARCILLE,

Vu l'état des crédits ajustés 2016, par chapitres et articles et par budgets,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 octobre 2016

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits afin de pouvoir liquider la dépense sur la bonne nature comptable,

DELIBERE

Approuve la décision modificative n°3 de l'exercice 2016,

Approuve le nouvel échéancier indicatif des crédits de paiement pour l'opération Moulin Marcille gérée en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP) :

AP Moulin - Marcille	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL
	400 000 €	1 160 000 €	2 320 000 €	3 080 000 €	1 550 000 €	8 510 000 €

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 11, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine JAMIL, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

elyne BIENVE

communauté urbaine

ANNEXE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 2016

BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses</u>

Nive	au	Imputation	Libellé	Montant
Section		Fonctionnement		65 13
Chapitre		011	Charges à caractère général	-45 03
	Article	60632	Fournitures de petit équipement	5 00
	Article	611	Contrats de prestations de services	-150 16
	Article	61521	Entretien et réparations des terrains	-5 00
	Article	6188	Autres frais divers	150 000
	Article	6226	Honoraires	-18 80
	Article	6233	Foires et expositions	-10 00
	Article	6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	-30 00
	Article	6288	Autres services extérieurs	13 93
Chapitre		012	Charges de personnel et frais assimilés	-47 93
	Article	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	-47 93
Chapitre		65	Autres charges de gestion courante	-558 100
•	Article	6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur	50 000
	Article	65731	Subventions de fonctionnement à l'état	70 000
	Article	65738	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	-11 800
	Article	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes droit privé	-666 300
Chapitre	1	66	Charges financières	-300 000
	Article	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-300 000
Divide land		L REEL		-951 072
Chapitre		023	Virement à la section d'investissement	1 016 204
	Article	023	Virement à la section d'investissement	1 016 204
		ORDRE		1 016 204
Section		Investissement		-2 255 451
Chapitre	-	16	Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre	Article	1641		-500 000
Chapitre	Anticle	20	Emprunts en euros Immobilisations incorporelles	-500 000
Спарше	Article	202		141 989
	Article	2031	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme Frais d'études	-47 011
Chanitra	Article	204	Subventions d'équipement versées	189 000
Chapitre	Article	2041412		101 811
	Article	2041412	Subventions d'équipement versées - Communes membres du GFP, Bâtiments et installations Subventions d'équipement versées - Autres groupements, Biens mobiliers, matériel et études	6 000
	Article	204182		-10 000
	Article	204182	Subventions d'équipement versées aux autres organismes publics Bâtiments et installations	-5 000
	Article	20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé Biens mobiliers, matériel et études	60 000
Ohamitaa	Article		Subvertions d'équipement versées aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	50 811
Chapitre	A =4.1 = 1 =	21	Immobilisations corporelles	-1 252 000
	Article	2111	Terrains nus	-270 000
	Article	2112	Terrains de voirie	-214 000
	Article	21318	Autres bâtiments publics	-8 000
-	Article	2138	Autres constructions	-804 000
	Article	2184	Mobilier	45 000
01	Article	2188	Autres immobilisations corporelles	-1 000
Chapitre	A (1 1	23	Immobilisations en cours	-141 485
	Article	2313	Constructions en cours	-138 950
	Article	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à diposition en cours	-6 000
	Article	238	Avances versées à des mandataires sur commandes d'immobilisations corporelles	3 465
Chapitre	201	27	Autres immobilisations financières	-546 696
	Article	274	Prêts	50 000
	Article	275	Dépots et cautionnements versés	-300 000
	Article	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-296 696
SPORTS III	TOTAL	L REEL		-2 196 381
Chapitre	[041	Opérations patrimoniales	-59 070
	Article	204411.	Subventions d'équipement en nature aux organismes publics Biens mobiliers, matériel et études (O)	36 590
	Article	2313.	Constructions en cours (O)	-95 670
	Article	238.	Avances versées à des mandataires sur commandes d'immobilisations corporelles (O)	10
	TOTAL	ORDRE		-59 070

Recettes

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		65 132
Chapitre	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 932
Article	70875	Autres produits - par les communes membres du GFP	72 000
Article	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	13 932
Chapitre	74	Dotations, subventions et participations	-20 800
Article	74718	Autres participations de l'Etat	29 100
Article	7473	Participations des Départements	-900
Article	7478	Participations des autres organismes	-49 000
TOTA	AL REEL		65 132
Section	Investissement		-2 255 451
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	-2 000 000
Article	10222	F.C.T.V.A.	-2 000 000
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	-1 012 585
Article	1641	Emprunts en euros	-1 012 585
Chapitre	27	Autres immobilisations financières	-300 000
Article	275	Dépots et cautionnements versés	-300 000
TOTA	AL REEL		-3 312 585
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	1 016 204
Article	021	Virement de la section de fonctionnement	1 016 204
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	40 930
Article	2182.	Materiel de transport (O)	36 590
Article	2313.	Constructions en cours (O)	10
Article	2317.	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à diposition en cours (O)	540
Article	45818.	Opérations sous mandat - Dépenses - 45818 (O)	3 790
TOTA	L ORDRE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 057 134

BUDGET EAU

<u>Dépenses</u>

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		62 796
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	-42 204
Artic		Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisations au centre national et aux centres de gestion	100
Artic		Rémunérations du personnel - Salaires, appointements, commissions de base	-34 304
Artic		Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'URSSAF	12 000
Artic	le 6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraites	-40 000
Artic		Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux ASSEDIC	6 000
Artic		Autres charges sociales - Prestations directes	22 000
Artic		Autres charges sociales - Médecine du travail, pharmacie	-8 000
Chapitre	014	Atténuation de produits	25 000
Artic		Ventes d'eau - Reversement aux agences de l'eau redevance pour pollution d'origine domestique	25 000
Chapitre	66	Charges financières	-50 000
Artic	le 66111	Charges d'intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	-50 000
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	30 000
Artic	le 6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 000
	TAL REEL		-37 204
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	100 000
Artic		Virement à la section d'investissement	100 000
	TAL ORDRE		100 000
Section	Investissement		100 000
Chapitre	21	immobilisations corporelles	-110 000
Artic	le 21561	installations, matériel et outillage techniques - Service de distribution d'eau	-110 000
Chapitre	23	immobilisations en cours	210 000
Artic	le 2313	immobilisations corporelles en cours - Constructions	110 000
Artic		immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	100 000
	TAL REEL		100 000

Recettes

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		25 000
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	25 000
Article	701241	Ventes d'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	25 000
TOT	AL REEL		25 000
Section	Investissement		100 000
Chapitre	021	Virement à la section d'exploitation	100 000
Article	021	Virement de la section d'exploitation	100 000
TOTA	AL ORDRE		100 000

BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses</u>

Niveau Imputation		Libellé		
Section	Fonctionnement		498 542	
Chapitre	011	Charges à caractère général	80 000	
Arti	le 604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux2	60 000	
Arti	le 6061	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures non stockables (eau, énergie,)	20 000	
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	224 542	
Arti	cle 6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisations au centre national et aux centres de gestion	1 500	
Arti	ele 6411	Remunérations du personnel - Salaires, appointements, commissions de base	154 042	
Arti	:le 6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'URSSAF	50 000	
Arti	le 6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraites	8 000	
Arti	te 6454	Charges de sécurité sociale et de prevoyance - Cotisations aux ASSEDIC	10 000	
Arti	le 6471	Autres charges sociales - Prestations directes	16 000	
Arti	le 6475	Autres charges sociales - Médecine du travail, pharmacie	-15 000	
Chapitre	014	Atténuation de produits	40 000	
inA	le 706129	Prestations de services - Reversement aux agences de l'eau redevance pour modernisation des réseaux de collecte	40 000	
Chapitre	66	Charges financières	-71 000	
Arti	le 66111	Charges d'intérêts - Intérêts reglés à l'échéance	-71 000	
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	125 000	
Arti	le 6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 000	
Arti	le 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000	
TO	TAL REEL		398 542	
Chapitre	023	Virament à la section d'investissement	100 000	
Arti	le 023	Virement à la section d'investissement	100 000	
TO	TAL ORDRE		100 000	
Section	investissement		100 000	
Chapitre	23	immobilisations en cours	100 000	
Arti	le 2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	100 000	
TO	TAL REEL		100 000	

Niveau	Imputation	tion Libellé		
Section	Fonctionnement		115 000	
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	100 000	
Article	704	Travaux	60 000	
Article	706121	Prestations de services - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	40 000	
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	15 000	
Article	754	Redevances pour défaut de branchement à l'égout	15 000	
TO	AL REEL		115 000	
Section	Investissement		100 000	
Chapitre	021	Virement à la section d'exploitation	100 000	
Article	021	Virement de la section d'exploitation	100 000	
TOT	AL ORDRE		100 000	

BUDGET DECHETS

<u>Dépenses</u>

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		5 514 153
Chapitre	011	Charges à caractère général	-200 000
Articl	e 611	Contrats de prestations de services	-200 000
Articl	e 61551	Entretien et réparations du matériel roulant	-100 000
Articl	e 63512	Taxes foncières	100 000
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	121 053
Articl	e 64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	121 053
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	-100 000
Articl	e 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes droit privé	-100 000
Chapitre	66	Charges financières	-56 900
Articl	e 66111	Intérêts réglés à l'échéance	-56 900
TC	TAL REEL		-235 847
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	5 746 880
Articl	e 023	Virement à la section d'investissement	5 746 880
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 120
Artic	e 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 120
ТО	TAL ORDRE		5 750 000
Section	Investissement		5 800 000
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000
Articl	e 1641	Emprunts en euros	6 000 000
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	9 350
Articl	e 2051	Concessions et droits similaires	9 350
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	-10 893
Articl	e 2111	Terrains nus	-42 500
Articl	e 2182	Matériel de transport	48 457
Artic	e 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	-6 350
Articl	e 2184	Mobilier	-1 530
Articl	e 2188	Autres immobilisations corporelles	-8 970
Chapitre	23	Immobilisations en cours	-198 457
Articl		Constructions en cours	-150 000
Articl		Installations, matériel et outillage techniques en cours	-48 457
	OTAL REEL		5 800 000

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		6 245 248
Chapitre	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 000
Article	70388	Autres redevances et recettes diverses	54 000
Chapitre	74	Dotations, subventions et participations	191 248
Article	74718	Autres participations de l'Etat	191 248
Chapitre	77	Produits exceptionnels	6 000 000
Article	7788	Produits exceptionnels divers	6 000 000
тот	AL REEL		6 245 248
Section	Investissement		5 800 000
Chapitre	024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	50 000
Article	024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000
ТОТ	AL REEL		50 000
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 120
Article	28031	Amortissement des frais d'études	3 120
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	5 746 880
Article	021	Virement de la section de fonctionnement	5 746 880
TOTA	AL ORDRE		5 750 000

BUDGET AEROPORT

<u>Dépenses</u>

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		0
Chapitre	011	Charges à caractère général	7 000
Article	61521	Bâtiments publics	7 000
Chapitre	65	autres charges de gestion courante	-7 000
Article	6572	Subventions - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	-7 000
TO	TAL REEL		0

BUDGET TRANSPORTS

<u>Dépenses</u>

Niveau		Imputation	Libellé	Montant
Section		Fonctionnement		28 149
Chapitre		012	Charges de personnel et frais assimilés	46 149
•	Article	6411	Rémunérations du personnel - Salaires, appointements, commissions de base	46 149
Chapitre		014	Atténuation de produits	70 000
	Article	739	Restitution de la taxe Versement de Transport	70 000
Chapitre		65	autres charges de gestion courante	100 000
	Article	65714	Subventions - Communes	100 000
Chapitre		66	Charges financières	-188 000
	Article	66111	Charges d'intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	-188 000
	TOT	AL REEL		28 149
Section		Investissement		-141 700
Chapitre		16	emprunts et dettes assimilées	-41 700
	Article	1643	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en devises	-41 700
Chapitre		21	Immobilisations corporelles	-804 000
•	Article	2111	Terrains - Terrains nus	-454 000
•	Article	2135	Constructions - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	-100 000
	Article	2153	Installations , matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	-250 000
Chapitre		23	immobilisations en cours	704 000
•	Article	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	704 000
	TOT	AL REEL		-141 700

Niveau	Imputation Libellé		Montant 28 149	
Section Fonctionnement				
Chapitre	77	Produits exceptionnels	28 149	
Article	778	Autres produits exceptionnels	28 149	
TOT	AL REEL		28 149	
Section Investissement			-141 700	
Chapitre	16	emprunts et dettes assimilées	-141 700	
Article	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	-141 700	
TOT	AL REEL		-141 700	

BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

<u>Dépenses</u>

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		130 000
Chapitre	66	Charges financières	-120 000
Article	66111	Charges d'Intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	-120 000
	AL REEL		-120 000
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000
Article		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges d'exploitation - Dotations aux amortissements	250 000
	AL ORDRE		250 000
	Investissement		578 590
Chapitre	16	emprunts et dettes assimilées	-5 000
Article		Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	-5 000
	AL REEL		-5 000
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 630
Article	13911	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État et établissements nationaux	4 630
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	578 960
Article		Installations, matériels et outillage techniques - Installations complexes spécialisées (O)	578 960
	AL ORDRE		583 590

Recettes

BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE

<u>Dépenses</u>

Niveau	Imputation		Libellé	Montant
Section	Fonctionneme	nt		4 200 000
Chapitre	011		Charges à caractère général	2 100 000
Article	6015		Terrains à aménager	2 100 000
TO	TAL REEL	18		2 100 000
Chapitre	042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100 000
	onctionnement		Variation des stocks de terrains aménagés	2130 000
тот	AL ORDRE	V.		2 100 000
Section	Investissemen	ıt		5 700 000
			Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200 dbg
ANTIC	70 TE		Lavaux en combos d'investissement virée au résultat de l'exercice (O)	4 200 <u>4</u> 000
	DR®#E	C. C.	Opérations patrimoniales	1 50040836
	hvestesement		Autres emprunts et dettes assimilées - Communes membres du GFP (o)	1579 590
	AL ORDRE			5 700 000
Article	1641	Emp	runts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	-250 370
TOTA	L REEL	JIS.		-250 370
Chapitre	040	Opér	ations d'ordre de transfert entre sections	250 000
Article	28151	Amo	rtissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	250 000
Chapitre	041	Opér	ations patrimoniales	578 960
Article	238.	Avan	ces et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (O)	578 960
TOTAL	ORDRE	And a		828 960

Niveau	Imputation	Libellé	Montant
Section	Fonctionnement		4 200 000
Chapitre	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 100 000
Article	7015	Ventes de terrains aménagés	2 100 000
ТОТ	AL REEL		2 100 000
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100 000
Article	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 100 000
TOTA	L ORDRE		2 100 000
Section	Investissement		5 700 000
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000
Article	1641	Emprunts en euros	2 100 000
тот	AL REEL		2 100 000
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100 000
Article	3355	Travaux en cours	2 100 000
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	1 500 000
Article	168741.	Autres emprunts et dettes assimilées - Communes membres du GFP (o)	1 500 000
TOTA	L ORDRE		3 600 000



Dossier Nº 2

Délibération n°: DEL-2016-205

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Participation financière du budget principal aux budgets annexes.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

L'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose un strict équilibre budgétaire des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L2224-2 du même code prévoit cependant que le Conseil peut décider d'une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

Angers Loire Métropole dispose notamment de deux SPIC gérés au sein des budgets annexes « Aéroport » et « Transports ».

Pour ces deux budgets, les coûts des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du service ne peuvent être financés par les seuls tarifs. C'est pourquoi, il est proposé que ces budgets bénéficient pour cette année d'une participation du budget principal à hauteur de :

- 1 200 000 € pour le budget aéroport
- 11 441 700 € pour le budget transports.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L 2224-1 et L 2224-2,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 3 octobre 2016,

DELIBERE

Approuve le versement d'une participation de 1 200 000€ du budget principal au budget annexe Aéroport

Approuve le versement d'une participation de 11 441 700 € du budget principal au budget annexe Transports

Impute la dépense à l'article 657364 du budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 3

Délibération n°: DEL-2016-206

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

SOCLOVA: Acquisition d'actions.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÎHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Afin de confirmer le rôle d'acteur de l'immobilier social que la SOCLOVA a engagé sur le territoire de l'agglomération et au regard des compétences assurées par Angers Loire Métropole en matière d'habitat, il est envisagé que la Ville d'Angers cède une partie de ses actions SOCLOVA au bénéfice d'Angers Loire Métropole.

Pour mémoire, il est rappelé que le capital social de la SOCLOVA s'élève à 7 905 000 € divisé en 316 200 actions. Avant cession, la composition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Ville d'Angers	179 875	56,89%
Alter Cités	37 790	11,95%
Caisse des Dépôts et Consignations	34 115	10,79%
Procivis CIPA IV	18 308	5,79%
Banque Populaire Atlantique (B.P.A.)	12 488	3,95%
Caisse d'Epargne Pays-de-Loire	12 000	3,80%
Solendi	12 000	3,80%
Banque CIC Ouest	5 515	1,74%
B.N.P. Paribas	4 020	1,27%
Crédit Mutuel	66	0,02%
Bull	13	0,00%
Angers Loire Métropole	10	0,00%
Capital	316 200	100%

Actuellement, la Ville d'Angers détient donc 179 875 actions et prévoit d'en céder 5%, soit 15 810, à Angers Loire Métropole. Le prix unitaire a été valorisé, selon la méthode de la situation nette, à 240, 20 € soit un montant total de cession de 3 797 562 €.

Après cession, la Ville d'Angers est ainsi toujours l'actionnaire majoritaire de la SOCLOVA avec 51.89 % et la composition du capital deviendrait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Ville d'Angers	164 065	51,89%
Alter Cités	37 790	11,95%
Caisse des Dépôts et Consignations	34 115	10,79%
Procivis CIPA IV	18 308	5,79%
Angers Loire Métropole	15 820	5,00%
Banque Populaire Atlantique (B.P.A.)	12 488	3,95%
Caisse d'Epargne Pays-de-Loire	12 000	3,80%
Solendi	12 000	3,80%
Banque CIC Ouest	5 515	1,74%
B.N.P. Paribas	4 020	1,27%
Crédit Mutuel	66	0,02%
Bull	13	0,00%
Capital	316 200	100%

Le transfert de propriété de ces actions interviendra postérieurement à la présente délibération à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SOCLOVA

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L1522-1,

Vu le Code Général des impôts, article 1042,II

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les statuts de la SOCLOVA,

Considérant l'avis de la commission Finances du 3 octobre 2016

DELIBERE

Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Angers d'autorisation de la cession des actions :

Approuve l'acquisition des 15 810 actions détenues par la Ville d'Angers dans le capital de la SOCLOVA pour un prix valorisé de 240,20 € par actions soit un montant total de 3 797 562 €. Le transfert de propriété des actions interviendra postérieurement à la présente délibération à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SOCLOVA.

Approuve les modifications de la composition du capital social afférent.

Confirme M. Jean CHAUSSERET pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou au Vice-Président délégué pour accomplir les formalités requises en vue de ces différentes opérations notamment pour signer tout document afférent aux acquisitions envisagées.

A l'effet de ces acquisitions d'actions sont visées les dispositions de l'article 1042.II du Code Général des impôts aux termes desquelles ces acquisitions ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexé à l'acte.

Impute la dépense sur les crédits du budget principal selon la nomenclature comptable en vigueur

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVEN





Dossier Nº 4

Délibération n°: DEL-2016-207

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers Expo Congrès - Rapport d'activités 2015.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

communauté



Dossier Nº 5

Délibération n°: DEL-2016-208

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA) - Rapport d'activités 2015.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENBIRE



Dossier Nº 6

Délibération n°: DEL-2016-209

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société publique locale Angers Agglomération (SPL2A) - Rapport d'activités 2015.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyhe BIENVENI



Dossier Nº 7

Délibération n°: DEL-2016-210

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) - Charte 2016-2020 - Approbation.

Rapporteur: Marc GOUA

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) se définit comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et vise à améliorer le cadre de vie et les services rendus aux Angevins, par une meilleure coordination des gestionnaires des espaces et équipements du quartier, et une amélioration des interventions de chacun.

La Gestion Urbaine de Proximité est une politique publique :

- Territorialisée : il s'agit de prendre en compte les enjeux propres à chaque territoire
- Partenariale : elle implique des partenaires multiples au côté de la Communauté urbaine (la Ville d'Angers, l'Etat, bailleurs sociaux, aménageurs) et vise à développer une culture commune de « service aux habitants dans la proximité » : mutualisation des moyens, coordination des services intervenants, mise en place de bonnes pratiques, réduction des dégradations/dysfonctionnements, amélioration des délais d'interventions.
- Transversale: elle fait l'objet de multiples champs d'intervention: clarification des domanialités, gestion des déchets et propreté, mobilité et déplacements, gestion des chantiers, sécurité et tranquillité publique, gestion des espaces publics...
- S'inscrivant dans la quotidienneté, par différence et complémentarité aux opérations d'investissement. Elle permet notamment d'accompagner les projets de rénovation urbaine ainsi que les projets d'aménagement de grande envergure, pour assurer le suivi et la pérennité des investissements réalisés.

Afin de définir le cadre d'intervention commun et partenarial en matière d'amélioration du cadre de vie des Angevins, la Gestion Urbaine de Proximité a donné lieu à la définition d'un cadrage et d'orientations partagées par l'ensemble des partenaires, via l'adoption d'une charte de gestion urbaine de proximité. Une première charte a été adoptée en 2003 à l'échelle intercommunale, puis une seconde en 2011 à l'échelle de l'ensemble des 10 quartiers de la Ville d'Angers. Cette dernière est aujourd'hui arrivée à échéance.

Il est proposé d'adopter une nouvelle charte fixant pour la période 2016-2020, pour l'ensemble des partenaires le cadre d'intervention commun suivant :

- La Gestion Urbaine de Proximité est un moyen supplémentaire, qui s'ajoute aux actions de droit commun déclinées par l'ensemble des acteurs du cadre de vie sur le territoire
- Elle concerne l'ensemble des 10 quartiers de la Ville d'Angers, avec une priorité d'intervention sur les territoires faisant l'opération d'un projet de rénovation urbaine, d'une opération d'aménagement de grande envergure et/ou étant situé en quartier prioritaire.
- Elle a trois fonctions : anticipatrice, corrective, supplétive
- La GUP fait l'objet d'une démarche coordonnée qui place les habitants au coeur du dispositif
- La charte sera déclinée de manière opérationnelle via des plans d'actions dans chacun des quartiers de la Ville d'Angers
- Sa mise en oeuvre opérationnelle suppose la mobilisation des moyens de droit commun des différents partenaires impliqués dans la démarche, ainsi que la mobilisation de moyens propres à la GUP (les plans d'actions mis en oeuvre par les bailleurs en contrepartie de l'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie qui leur est consenti par la ville d'Angers et la Communauté urbaine, ainsi qu'un budget expérimental spécifique)

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la charte de Gestion Urbaine de Proximité pour la période 2016-2020 et d'autoriser M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette charte de gestion urbaine de proximité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la charte de Gestion Urbaine de Proximité,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette charte de Gestion Urbaine de Proximité.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

communauté





Dossier Nº 8

Délibération n°: DEL-2016-211

EMPLOI ET INSERTION - Pilotage de la politique

Association Mission Locale Angevine - Désignation des représentants d'Angers Loire Métropole

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNE a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

La Mission Locale Angevine est une association, loi 1901, qui a pour objet d'œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle intervient dans le bassin d'emploi d'Angers au-delà du périmètre géographique de la Communauté Urbaine.

Suite à la fusion absorption de la Mission Locale Loire en Layon par la Mission Locale Angevine au 1^{er} juillet 2016, les statuts de l'association ont évolué et implique une nouvelle désignation des représentants d'Angers Loire Métropole en son sein.

Conformément aux statuts de l'association, il est proposé que chaque commune de l'agglomération dispose d'un représentant au sein de l'association et qu'Angers Loire Métropole soit représenté au Conseil d'Administration de la Mission Locale Angevine par 8 délégués communautaires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures au collège des collectivités territoriales :

- ANGERS: - M. Jean-Pierre BERNHEIM
- AVRILLE: - Mme Annie DARSONVAL
- BEAUCOUZE: - Mme Pascale GALEA
- BEHUARD: - M. Bruno RICHOU

BOUCHEMAINE:
BRIOLLAY:
BRI

CANTENAY-EPINARD:

ECOUFLANT:

ECUILLE:

FENEU:

M. Marc CAILLEAU

M. Denis CHIMIER

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Romain CHAVIGNON

LONGUENEE-EN-ANJOU:
 LE PLESSIS-GRAMMOIRE
 LES PONTS- DE- CE:
 M. Philippe ABELLARD
 Mme Céline HAROU
 MONTREUIL- JUIGNE:
 Mme Nathalie LEMAIRE

MURS-ERIGNE: - Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

- SAINT BARTHELEMY D'ANJOU : - M. Dominique BREJEON
- SAINT CLEMENT-DE-LA-PLACE : - M. Jean-Paul TAGLIONI
- SAINT JEAN DE LINIERES : - M. Jean CHAUSSERET
- SAINT LAMBERT- LA- POTHERIE : - M. Pierre VERNOT

- SAINT LAMBERT- LA-POTHERIE: - M. PIETE VERNOT
- SAINT LEGER-DES-BOIS: - M. Franck POQUIN
- VERRIERES- EN- ANJOU: - M. Jean-Pierre MIGNOT
- SAINTE GEMMES-SUR- LOIRE: - Mme Christine COURRILLAU

- SAINT MARTIN- DU- FOUILLOUX : - M. François JAUNAIT - SARRIGNE : - M. Sébastien BODUSSEAU

- SAVENNIERES: - M. Jacques CHAMBRIER - SOUCELLES: - M. Daniel CLEMENT - SOULAINES- SUR- AUBANCE: - M. Michel COLAS

- SOULAIRE-ET-BOURG: - M. Jean-François RAIMBAULT

- TRELAZE : - M. Marc GOUA - VILLEVEQUE : - M. Gilles SAMSON

Considérant les candidatures au Conseil d'Administration de la Mission Locale :

M. Jean-Pierre BERNHEIM Mme Annie DARSONVAL Mme Céline HAROU Mme Marie-Céline SAUVAGEOT M. Sébastien BODUSSEAU Mme Nathalie LEMAIRE M. Marc GOUA M. Dominique BRÉJEON

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

DELIBERE

Nomme les représentants d'Angers Loire Métropole au sein de l'association :

- ANGERS:
- AVRILLE:
- BEAUCOUZE:
- BEHUARD:
- BOUCHEMAINE:
- BRIOLLAY:
- CANTENAY-EPINARD:
- ECOUFLANT:

- ECUILLE:
- FENEU:
- LONGUENEE-EN-ANJOU:
- LE PLESSIS-GRAMMOIRE
- LES PONTS- DE- CE:
- MONTREUIL- JUIGNE:

- MURS-ERIGNE : - SAINT BARTHELEMY D'ANJOU :

SAINT CLEMENT-DE-LA-PLACE : SAINT JEAN DE LINIERES :

SAINT LAMBERT- LA- POTHERIE : SAINT LEGER-DES-BOIS :

VERRIERES- EN- ANJOU :
 SAINTE GEMMES-SUR- LOIRE :
 SAINT MARTIN- DU- FOUILLOUX :

- SARRIGNE : - SAVENNIERES : - SOUCELLES :

- SOULAINES- SUR- AUBANCE :

- SOULAIRE-ET-BOURG :

TRELAZE :VILLEVEQUE :

M. Jean-Pierre BERNHEIM

- Mme Annie DARSONVAL

Mme Pascale GALEAM. Bruno RICHOU

- M. Didier PINON

- M. André MARCHAND

M. Marc CAILLEAUMme Catherine CARRÉ

- M. Jean-Louis DEMOIS

M. Romain CHAVIGNONM. Jean-Pierre HEBE

M. Philippe ABELLARDMme Céline HAROU

- Mme Nathalie LEMAIRE

- Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

M. Dominique BREJEON
M. Jean-Paul TAGLIONI
M. Jean CHAUSSERET
M. Pierre VERNOT

M. Fierre VERNOT
M. Franck POQUIN
M. Jean-Pierre MIGNOT
Mme Christine COURRILLAU

M. François JAUNAIT
M. Sébastien BODUSSEAU
M. Jacques CHAMBRIER
M. Daniel CLEMENT
M. Michel COLAS

- M. Jean-François RAIMBAULT

M. Marc GOUAM. Gilles SAMSON

Nomme les représentants d'Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'Administration :

M. Jean-Pierre BERNHEIM
Mme Annie DARSONVAL
Mme Céline HAROU
Mme Marie-Céline SAUVAGEOT
M. Sébastien BODUSSEAU
Mme Nathalie LEMAIRE
M. Marc GOUA
M. Dominique BRÉJEON

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président La 1^{ère} Vice-Présidente de la communauté

Roselyne BIENVENU Dans





Dossier Nº 9

Délibération n°: DEL-2016-212

EMPLOI ET INSERTION - Actions en faveur de l'emploi

La Poste - Immobilière PODELIHA- Contrats d'alliance - Approbation

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a restructuré son pôle économique autour de la création d'ALDEV afin de gagner en efficacité et en lisibilité au profit des entreprises et des projets du territoire.

Afin d'asseoir la mise en œuvre de ses orientations politiques, Angers Loire Métropole souhaite nouer et renforcer des partenariats avec des acteurs clés du territoire. Une stratégie d'alliances est déployée visant à clarifier les intentions partagées avec ces partenaires et d'organiser la poursuite d'objectifs communs. L'enjeu de ces alliances est de mettre en avant les complémentarités, de mutualiser certains outils et d'affirmer des liens de confiance sur les orientations fixées dans ces contrats. Au-delà de ces contrats-cadres, il s'agit d'engager, dans la durée, des partenariats opérationnels basés sur la confiance et le recherche d'efficience.

Seize contrats d'alliance ont été signés en 2015 et 2016, deux nouveaux sont proposés à l'adoption du Conseil communautaire :

- Une alliance avec le Groupe La Poste, qui porte sur les points suivants :
 - o évolution des services postaux et implantations de proximité sur le territoire de la Communauté Urbaine,
 - o soutien à l'innovation numérique et aux start'up du territoire,
 - o responsabilité sociale des entreprises et parrainage de jeunes dans leur insertion professionnelle,
 - o logistique urbaine.
- Une alliance avec Immobilière PODELIHA, qui porte sur :
 - o la commercialisation des locaux d'activité en pieds d'immeuble,
 - o le soutien à l'innovation et aux start'up dans le domaine de l'habitat, de la rénovation énergétique, de la silver économie et de la qualité de l'air dans l'habitat,
 - o la responsabilité sociale des entreprises et l'achat responsable.

Les alliances ne comportent aucun volet financier.

D'autres alliances pourront être envisagées avec des nouveaux partenaires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

DELIBERE

Approuve les contrats d'alliance avec le Groupe La Poste et Immobilière PODELIHA.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer ainsi que tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente délégreer

Roselyne BIENVEN

communauté



Dossier No 10

Délibération n°: DEL-2016-213

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Extension de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille - Construction d'un datacenter - Convention de fonds de concours - Approbation.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le projet de construction d'un datacenter en extension de la bibliothèque universitaire de Belle Beille est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Les laboratoires angevins, les services de l'Université et certains départements gros consommateurs de ressources comme le Département informatique de la Faculté des sciences, utilisent de plus en plus les outils et ressources numériques. L'externalisation d'espaces serveurs sécurisés et maintenus 24h/24-7 jours /7 est très coûteuse et ne répond pas à tous les besoins de flexibilité et d'opérationnalité demandés par les usagers.

Le projet de datacenter s'inscrit dans une double optique : celle de la performance énergétique alliée à une maîtrise des coûts et celle de l'efficience numérique pour la communauté universitaire et au delà. L'ensemble des installations devra s'appuyer sur les recommandations et les normes du « green IT » et garantir le meilleur environnement en matière de protection incendie, électrique, thermique, contrôle d'accès et intrusion. Cet équipement sera naturellement mutualisé dans le cadre du réseau OR-Angers à l'ensemble des établissements d'Enseignement Supérieur Recherche du site angevin. Sur un plan scientifique, le développement du Bigdata et plus particulièrement de la bio-informatique et du traitement massif de données sur Angers, dans le cadre du Pôle santé et du RFI Végétal notamment, justifient cet équipement et la nécessité d'une haute disponibilité d'accès aux serveurs qui ne garantit pas un datacenter distant.

Ce projet s'inscrit dans le soutien à l'opération de développement de l'offre numérique universitaire.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Université d'Angers, la totalité de l'opération représente un montant de 1 000 000 € TTC.

Le plan de financement prévu au CPER 2015 - 2020 approuvé par Angers Loire Métropole au Conseil de communauté du 11 mai 2015 s'établit comme suit :

Subvention de la Région des Pays de la Loire :

500 000 €

• Subvention d'Angers Loire Métropole :

500 000 €

Au vu du plan de financement de l'opération, Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 500 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 du 11 mai 2015 approuvant les participations financières d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016 Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

DELIBERE

Approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec l'Université d'Angers, maître d'ouvrage du projet de construction d'un datacenter en extension de la bibliothèque universitaire de Belle Beille

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à la signer,

Attribue une participation financière de 500 000 € à l'Université d'Angers,

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

m_{munauté}

oselyne BIENV





Dossier Nº 11

Délibération n°: DEL-2016-214

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Extension du bâtiment "La Passerelle"- Convention de fonds de concours - Approbation.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le projet de construction d'une extension du bâtiment La Passerelle est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Actuellement, le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) occupe en location des locaux appartenant à la Ville d'Angers datant de 1993. Ce service s'adresse à l'intégralité des étudiants angevins (38 000) et au personnel de l'Université (1 700 salariés). La Ville d'Angers a prévu la démolition du bâtiment en 2018.

Parallèlement, l'association Terre des Sciences a approché l'Université d'Angers pour envisager une construction en proximité de « La Passerelle » afin de quitter les locaux de la rue Fleming. De par la nature des missions de Terre des Sciences et la forte interaction entre ses activités de sensibilisation et la nécessité de recruter des étudiants dans les filières scientifiques, ce projet a conduit l'Université d'Angers à proposer une intégration plus forte de Terre des Sciences dans le cadre de l'extension de « La Passerelle » en réservant à l'association un espace dans l'existant ou dans le bâti à venir.

Il s'agit donc de recentrer le SUMPPS dans le Campus de Belle-Beille à proximité du bâtiment « La Passerelle » qui est un lieu d'accueil de l'étudiant et bien identifié dans le site. Le volume nécessaire avoisine les 600 m2.

L'installation de Terre des Sciences à proximité de « La Passerelle » permettra une mutualisation des infrastructures et un rapprochement avec le public étudiant. La volumétrie nécessaire est de 400 m² environ.

Le bâtiment sera un Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Ce projet s'inscrit dans le volet « soutien à la vie étudiante » du CPER 2015-2020.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Université d'Angers, la totalité de l'opération représente un montant de 3 000 000 € TTC.

Le plan de financement prévu au CPER 2015 - 2020 approuvé par Angers Loire Métropole au Conseil de communauté du 11 mai 2015 s'établit comme suit :

• Subvention de la Région des Pays de la Loire :

2 000 000 €

• Subvention d'Angers Loire Métropole :

1 000 000 €

Au vu du plan de financement de l'opération, Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 1 000 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 du Conseil de communauté du 11 mai 2015 approuvant les participations financières d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

DELIBERE

Approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec l'Université d'Angers, maître d'ouvrage du projet d'extension du bâtiment La Passerelle,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à la signer,

Attribue une participation financière de 1 000 000 € à l'Université d'Angers,

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

urhaina





Dossier Nº 12

Délibération n°: DEL-2016-215

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Opération CISPEO Convention de fonds de concours - Approbation.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le projet CISPEO (Chimie moléculaire innovante aux InterfaceS pour la Photonique / Electronique / Optique organique) est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Le projet CISPEO vise à structurer la communauté scientifique des Pays de la Loire dans le domaine des Matériaux moléculaires à propriétés électroniques, photoniques et optiques, en construisant une stratégie de développement collective, matérialisée par le projet RFI Lumomat, opérationnel depuis fin 2014. Cette stratégie de dynamique collective est portée par les laboratoires MOLTECH Anjou (CNRS- Université d'Angers) et CEISAM (CNRS-Université de Nantes), qui bénéficient tous deux d'une très forte visibilité internationale dans ces domaines.

Sur le site d'Angers, cette opération prévoit l'installation d'une plate-forme "composants pour l'électronique organique", ouverte au monde académique et industriel. Cette opération de restructuration immobilière (génie climatique, électricité et cloisonnement) permettra de gagner en termes de fonctionnalité (unicité de lieu), d'espace (pour de nouveaux équipements) et d'affichage pour une ouverture vers le monde socio-économique.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Université d'Angers, la totalité de l'opération représente un montant de 1 000 000 € TTC.

Le plan de financement prévu au CPER 2015 - 2020 approuvé par Angers Loire Métropole au Conseil de communauté du 11 mai 2015 s'établit comme suit :

Subvention de la Région des Pays de la Loire : 375 000 €
Subvention d'Angers Loire Métropole : 375 000 €
FEDER : 250 000 €

Au vu du plan de financement de l'opération, Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 375 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 Conseil de communauté du 11 mai 2015 approuvant les participations financières d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

DELIBERE

Approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec l'Université d'Angers, maître d'ouvrage du projet CISPEO,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à la signer,

Attribue une participation financière de 375 000 € à l'Université d'Angers,

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENDIRE

communaute urbaine





Dossier Nº 13

Délibération n°: DEL-2016-216

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Réhabilitation de l'UFR de Médecine - Convention de fonds de concours - Approbation.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POOUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le projet de réhabilitation de l'UFR Médecine est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

L'opération consiste à poursuivre et achever les restructurations déjà réalisées sur le site immobilier par le précédent CPER. Ce projet vise à remettre à niveau les locaux et équipements techniques tout en adaptant les locaux au nouveau fonctionnement lié à l'évolution des études de santé. Il s'agit de travaux lourds où seule la structure est conservée.

L'évolution des études de santé implique le regroupement sur le site avec l'école de sages-femmes, la refonte de l'UFR avec 2 départements (médecine et pharmacie). Elle entrainera un regroupement géographique de personnels qui nécessite la transformation de certains locaux pour un usage de type tertiaire en relation avec des activités d'enseignement sans travaux pratiques.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage par l'Université d'Angers, la totalité de l'opération représente un montant de 6 000 000 € TTC.

Le plan de financement prévu au CPER 2015 - 2020 approuvé par Angers Loire Métropole au Conseil de communauté du 11 mai 2015 s'établit comme suit :

• Subvention de l'Etat :

4 500 000 €

• Subvention d'Angers Loire Métropole :

1 500 000 €

Au vu du plan de financement de l'opération, Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 1 500 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 Conseil de communauté du 11 mai 2015 approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

Approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec l'Université d'Angers, maître d'ouvrage du projet de réhabilitation de l'UFR Médecine,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à la signer,

Attribue une participation financière de 1 500 000 € à l'Université d'Angers,

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUOIR

communauté





Dossier Nº 14

Délibération n°: DEL-2016-217

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Equipements scientifiques du programme Translat Angers volet IRIS 2 Animalerie - Convention de fonds de concours - Approbation.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le projet d'équipements scientifiques du programme TRANSLAT Angers - volet IRIS 2 Animalerie est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Le nouveau bâtiment IRIS 2 accueillera des unités de recherche du pôle Santé ainsi que le Service commun d'animalerie hospitalo-universitaire (SCAHU). Le SCAHU est un service commun de recherche de l'Université d'Angers ayant pour mission la mutualisation des moyens humains et technique dans le domaine de l'expérimentation animale. L'actuelle animalerie conventionnelle, située sur le site de l'UFR Médecine, sera relocalisée dans ce bâtiment. Ce site sera dédié en partie à l'élevage et à la stabulation de rongeurs et mettra à disposition de la recherche et de la formation des laboratoires et des blocs chirurgicaux. Une surface sera également dédiée à la manipulation d'agents infectieux de classe 2. L'activité du site nécessite une autonomie complète au niveau sanitaire, de ce fait, un investissement est nécessaire au niveau de la laverie.

Les besoins identifiés sont l'acquisition d'une laverie animalerie et d'un autoclave.

Le montant global de l'acquisition des équipements de ce programme est de 500 000 €, selon la répartition suivante :

Etat: 250 000 € Angers Loire Métropole:

FEDER et autres :

125 000 €

125 000 €

Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 125 000 €.

Il est nécessaire aujourd'hui d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la participation d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 du Conseil de communauté du 11 mai 2015 approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leur qualité pédagogique et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

Approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec l'Université d'Angers,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Attribue une participation financière de 125 000 € à l'Université d'Angers pour l'acquisition des équipements de ce programme Translat Angers volet IRIS 2 Animalerie,

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

urbaine





Dossier Nº 15

Délibération n°: DEL-2016-218

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015 - 2020 - Université d'Angers - Equipements scientifiques du SNUM LERIA (Sciences du NUMérique dans le Laboratoire d'Etude et de Recherche en Informatique d'Angers) - Convention de fonds de concours - Approbation

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le projet d'équipements scientifiques du programme SNUM LERIA est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Le Laboratoire d'Etude et de Recherche en Informatique d'Angers (LERIA) est un des laboratoires constituant le pôle « Math-STIC » de l'Université d'Angers. Les travaux du laboratoire nécessitent des moyens informatiques importants pour expérimenter et valider les modèles, formalismes et algorithmes développés.

Ces besoins en termes de calcul et de stockage ont augmenté considérablement ces dernières années et vont continuer à s'accroître. Parmi les travaux les plus gourmands en moyens de traitements informatiques se trouvent notamment les recherches en bio-informatique. Les besoins identifiés pour accompagner ces évolutions sont l'acquisition d'une infrastructure de stockage, de réseau et l'extension du cluster.

Le montant global de l'acquisition des équipements de ce programme est de 150 000 €, selon la répartition suivante :

Etat:

90 000 €

Angers Loire Métropole:

60 000 €

Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 60 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 du Conseil de communauté du 11 mai 2015 approuvant les participations financières d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

DELIBERE

Approuve la convention de fonds de concours à intervenir avec l'Université d'Angers,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Attribue une participation financière de 60 000 € à l'Université d'Angers pour l'acquisition des équipements de ce programme SNUM LERIA,

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

communauté





Dossier Nº 16

Délibération n°: DEL-2016-219

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Parc d'Activités Communautaire d'Angers/Saint Barthélemy d'Anjou - Secteur de la Romanerie Nord - Bilan de clôture.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

L'aménagement a été confié par le SIZIAS (Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle Angers/Saint-Barthélemy-d'Anjou) le 14 juin 1991 et confirmé par Angers Loire Métropole en 2003 à la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL), aujourd'hui Alter Cités.

La Convention Publique d'Aménagement du Parc d'Activités Angers-Saint Barthélemy d'Anjou – Secteur de la Romanerie Nord - est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Cette opération étant aujourd'hui achevée, les aménagements ainsi que les équipements publics étant réalisés, les remises d'ouvrages et les rétrocessions ayant été opérées vers Angers Loire Métropole, il convient de prononcer la clôture de l'opération, et donner quitus de sa mission de concessionnaire à l'aménageur.

En application de l'article 22 de la Convention Publique d'Aménagement relatif au règlement final de l'opération, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier de clôture de l'opération, dont il présenté ci-dessous le décompte général définitif:

En dépenses, le montant total s'élève à 3 289 393.58 € H.T, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

Foncier et frais annexes	1 513 847,03 € H.T
Etudes opérationnelles	63 849,63 € H.T
Travaux et honoraires	
Frais financiers	
Frais de société	
Autres Frais	227 798.54 € H.T

En recettes, le montant total s'élève également à 3 289 393.58€ H.T, composé des principaux postes suivants :

Cessions de terrains	3 194 922,73 € H.T
Autres produits	12 686,35 € H.T
Produits financiers	
Participation Angers Loire Métropole	

Le bilan de clôture a été visé par la SODEMEL (Alter Cités) et son Commissaire aux Comptes. Une attestation de ce Commissaire aux Comptes relative à la concordance du présent bilan de clôture avec la comptabilité de la SODEMEL (Alter Cités) a été transmise à Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession signé le 12 juillet 1991 aux termes duquel le Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de Saint-Barthélemy d'Anjou (SIZIAS) confie à la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) l'aménagement du parc d'activités de la Romanerie Nord,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2000, aux termes duquel Angers Loire Métropole se substitue au SIZIAS.

Vu le traité de fusion absorption approuvé par la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) et la Société d'Equipement du Département du Maine-et-Loire (SODEMEL) en date du 27 Juin 2016, et entraînant le changement de dénomination de la SODEMEL en Alter Cités,

Vu l'avis de la Commission Permanente, en date du 3 octobre 2016, concernant la rétrocession des emprises publiques et voiries du parc d'Activité de la Romanerie Nord,

Vu l'avis de la Commission Permanente, en date du 3 octobre 2016, concernant la cession à titre gracieux des fonciers non-commercialisés du parc de la Romanerie Nord,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le présent bilan de clôture pour un montant de dépenses et de recettes de 3 289 393,58 € H.T., soit 4 081 917,11 € TTC,

Approuve une participation d'équilibre d'Angers Loire Métropole d'un montant de 71 849,44 € H.T.

Approuve l'avenant n°9 à la Convention Publique d'Aménagement avec la SODEMEL (Alter Cités), portant sur le montant de la participation d'équilibre d'Angers Loire Métropole, sur la clôture de l'opération et le quitus de la mission de l'aménageur.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

oselyne BIENVENU

^{ommun}auté





Dossier Nº 17

Délibération n°: DEL-2016-220

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Pôle Métropolitain Loire Bretagne (PMLB) - Programme de travail 2016 - Contribution 2016 - Modificatif.

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Par délibération 2016-81 du 11 avril 2016, la Communauté urbaine Angers Loire Métropole a approuvé le programme de travail 2016 du Pôle Métropolitain Loire Bretagne et l'attribution d'une contribution au titre de l'année 2016.

Le Comité syndical du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, dans sa séance du 10 décembre 2015, a précisé que le montant des contributions des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) membres serait recalculé après la prise en compte de l'exédent 2015 et le réajustement du budget lors de la décision modificative budgétaire de fin d'année.

Il convient, afin de procéder au versement de cette participation financière 2016, de préciser les modalités suivantes :

- ✓ Cette contribution de 21 281,37 € est un montant maximum.
- ✓ Elle sera versée en 2 fois :
 - Le 1^{er} versement de 10 640,68 € interviendra à réception de l'appel de fonds.
 - Le 2^{ème} versement du montant réajusté interviendra à la fin du 4^{ème} trimestre après réception de l'appel de fonds.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5731-1,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les statuts du Pôle Métropolitain Loire Bretagne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la région Pays de la Loire du 27 juillet 2012 portant création du Pôle Métropolitain Loire Bretagne,

Vu la délibération DEL-2016-81 du Conseil de communauté du 11 avril 2016 attribuant une contribution annuelle au titre de l'année 2016 au Pôle Métropolitain Loire Bretagne,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 septembre 2016

DELIBERE

Autorise le versement de la contribution d'Angers Loire Métropole pour un montant maximum de 21 281,37 € au titre de l'exercice 2016 selon les modalités définies.

Impute la dépense d'un montant maximum de 21 281,37 € à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente de

Roselyne BIENVEN

l communauté U urbaine



Dossier Nº 18

Délibération n°: DEL-2016-221

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Stationnement - 1ère heure gratuite - Convention de financement - Approbation.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÎHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015, la compétence relative aux parcs et aires de stationnement a été transférée à Angers Loire Métropole dans le cadre de son évolution en Communauté urbaine. Angers Loire Métropole est devenu dès lors, le délégant de l'ensemble des contrats et avenants associés concernant les parcs de stationnement passés avec Alter Services.

Par délibération du 21 juillet 2014, la Ville d'Angers, dans le cadre de sa compétence Commerce, a instauré la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement à compter du 1^{er} septembre 2014 dans les parcs de stationnement suivants : Ralliement, République, Le Mail, Molière, Bressigny et les parcs en enclos (Poissonnerie, Leclerc, Mitterand, Larrey).

Cette mesure visant à favoriser et dynamiser le commerce en centre-ville a été prise à l'initiative de la Ville d'Angers. Il est donc proposé que la Ville d'Angers prenne en charge financièrement le montant de la compensation financière versée au titre de cette mesure à Alter Services (trop versé de 238 972€ en 2015 et estimation pour 2016 de 500 000€).

Pour cela, il vous est proposé de passer une convention tripartie permettant à la Ville d'Angers de régler directement auprès d'Alter Services le montant dû au titre de cette mesure jusqu'à la fin des contrats en cours.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu la convention relative à la compensation de la 1^{ère} heure gratuite de stationnement entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et Alter Services,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 approuvant le transfert de la compétence relative aux parcs et aires de stationnement à Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 21 juillet 2014 instaurant la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement dans certains parcs de stationnement,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 26 septembre 2016 approuvant la convention de financement,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant la nécessité de préciser les modalités financières de régularisation de ces incidences financières pour la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et Alter Services,

DELIBERE

Approuve la convention relative à la compensation de la 1^{ère} heure gratuite de stationnement entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et Alter Services (anciennement SPL2A).

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 8,

N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

dselvne BIENVENU



Dossier Nº 19

Délibération n°: DEL-2016-222

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Stationnement - 1ère heure gratuite - Avenants aux contrats des parcs de stationnement en ouvrage - Approbation.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015, la compétence Parcs de Stationnement (hors stationnement sur voirie) a été transférée à l'Agglomération en vue de sa transformation en Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016.

Par délibération du 21 juillet 2014, le Conseil municipal d'Angers a souhaité mettre en place la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement dans les parkings en ouvrage et en enclos afin de dynamiser le centre ville, ses commerces et son artisanat.

La mise en place de l'heure gratuite de stationnement est une décision qui a pour objectif d'augmenter la fréquentation et l'attractivité du territoire angevin. Sur deux ans, cette mesure s'est traduite par une augmentation de 505 000 tickets en plus. Elle nécessite le versement d'une compensation au délégataire du fait de la contrainte particulière de fonctionnement qu'elle lui impose.

Les modalités de calcul de l'indemnité compensatoire sont revues par avenants afin de tenir compte de la nouvelle fréquentation des parcs et de la règlementation liée à la tarification au ¼ d'heure (loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2224-2, L 1411-12 et L1411-19, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016

DELIBERE

Approuve les avenants aux contrats de délégation de service public passés avec la SPL2A, des parcs de stationnement République, Le Mail, Ralliement.

Autorise le Président ou son représentant à les signer,

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 11, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine JAMIL, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVEX

communauté urbaine



Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2016-223

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Stationnement - Parking Patinoire - Délégation de Service Public - Décision de principe.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

Acte retiré.



Dossier Nº 21

Délibération n°: DEL-2016-224

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Service d'autopartage Autocité+ - Contrat avec Alter Services - Approbation des conditions particulières d'utilisation.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le service d'autopartage Autocité+ a été mis en place à l'automne 2011. Autocité + propose 18 voitures réparties dans 9 stations, situées dans le centre d'Angers. Son exploitation a été portée financièrement et techniquement jusqu'en 2015 par la SARA Stationnement.

Pour rappel, l'activité d'autopartage est la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules au profit d'utilisateurs abonnés. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

Au 1_{er} mars 2016, Autocité+ compte 215 cartes actives, dont 143 cartes particuliers et 72 cartes professionnelles.

Depuis le lancement du service, la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont utilisateurs du service pour les déplacements professionnels.

Ce service est géré depuis le 1^{er} juillet 2016 par Alter Services, dans le cadre d'un contrat avec la Ville d'Angers. Les conditions particulières de ce contrat définissent les conditions d'usage du service Autocité+ par la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Il vous est proposé d'approuver ces conditions particulières.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016 Considérant les conditions particulières pour la gestion du service Autocité+, lesdites conditions portant sur l'usage du service en tant que client par la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

DELIBERE

Approuve les conditions particulières pour la gestion du service Autocité+, lesdites conditions portant sur l'usage du service en tant que client par la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENURE

ommunauté urbaine



Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2016-225

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°3 - Approbation.

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Par la délibération du 13 décembre 2012, Angers Loire Métropole a décidé d'attribuer au groupement d'entreprises TRANSAMO-SARA-IM PROJET, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la ligne B de tramway.

Lors du Conseil de communauté du 15 février 2016, ont été approuvées les modalités de réalisation du projet, validant :

- la mise en service du nouveau réseau tramway en 2022,
- le démarrage des travaux du pont sur la Maine en 2017,
- le démarrage des travaux de la ligne au plus tard en 2019.

Afin de prendre en compte ce calendrier de réalisation et les nouvelles échéances dans l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire de prévoir :

- une prorogation de 8 mois entre octobre 2016 et mai 2017, sur la phase 2 actuelle du marché, durant laquelle le calendrier opérationnel détaillé des travaux sur la ligne de tramway sera élaboré.

L'avenant n°3 a pour objet :

- Intégrer dans le marché initial cette prorogation sur la base d'une rémunération mensuelle en vigueur de 88 350 € TTC portant sur 8 mois, correspondant à un montant global de 706 800 € TTC,
- Prévoir au plus tard en mai 2017, l'approbation d'un avenant au marché portant sur l'assistance de juin 2017 jusqu'à sa mise en service de 2022 et à son parfait achèvement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 13 décembre 2012 attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement d'entreprises TRANSAMO-SARA-IM PROJET,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le groupement d'entreprises TRANSAMO-SARA-IM PROJET,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant et tous les documents y afférents,

Impute les dépenses engagées sur les crédits inscrits à cet effet au budget annexe transports de l'exercice 2016 et suivants à l'article 238.

Le conseil adopte à la majorité Contre : 12.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président,

La 1 ere Vice-Présidente détégué



Dossier Nº 23

Délibération n°: DEL-2016-226

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée - Avenant n°1 - Approbation.

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Par délibération du 13 avril 2015, la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole a décidé d'attribuer à la SPL de l'Anjou, aujourd'hui dénommée ALTER PUBLIC, un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (2015-MDTALM001-00).

Lors du Conseil de communauté du 15 février 2016, ont été approuvées les modalités de réalisation du projet, validant la mise en service du nouveau réseau tramway en 2022, le démarrage des travaux du pont sur la Maine en 2017 et ceux de la ligne au plus tard en 2019.

Afin de prendre en compte ce calendrier de réalisation et les nouvelles échéances dans l'exécution du contrat de mandat, il est nécessaire de prévoir une période intermédiaire de 8 mois entre octobre 2016 et mai 2017, sur la phase actuelle dite de Coordination générale et d'Etudes et procédures, durant laquelle le calendrier opérationnel détaillé des travaux sur la ligne de tramway sera élaboré.

L'avenant n° 1 a pour objet de :

- Intégrer dans le contrat initial une nouvelle phase intermédiaire sur la base d'une rémunération mensuelle en vigueur de 72000€ TTC (36000 coordination générale et 36000 études et procédures) portant sur 8 mois, correspondant à un montant global de 576000 € TTC,
- Différer le démarrage de la phase de conduite du projet en mode travaux,
- Prévoir au plus tard en mai 2017, l'approbation d'un avenant au contrat portant sur la conduite du projet de juin 2017 jusqu'à sa mise en service de 2022 et à son parfait achèvement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-64 du Conseil de communauté du 13 avril 2015 portant sur le recours à un mandat de maîtrise d'ouvrage,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à intervenir avec la Société ALTER PUBLIC,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant et tous les documents y afférents à intervenir avec la Société ALTER PUBLIC,

Impute les dépenses engagées sur les crédits inscrits à cet effet au budget annexe transports de l'exercice 2016 et suivants à l'article 238.

Le conseil adopte à la majorité Contre : 12.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

> communauté urbaine

Rosel



Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2016-227

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Travaux de dévoiements des réseaux des concessionnaires - Convention cadre des Réseaux - Approbation.

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Lors du conseil de communauté du 15 février 2016, ont été approuvées les modalités de réalisation du projet, validant la mise en service du nouveau réseau tramway en 2022, le démarrage des travaux du pont sur la Maine en 2017 et ceux de la ligne au plus tard en 2019.

Par ailleurs, les études d'insertion et d'aménagement réalisées par le cabinet RICHEZ Associés puis les études d'avant-projet en cours réalisées par le maitre d'œuvre EGIS ont permis d'identifier les besoins de dévoiements des réseaux existants.

Ces dévoiements de réseaux, préalables avant tout démarrage de travaux de plateforme tramway, sont rendus nécessaires pour plusieurs raisons techniques et notamment :

- Nécessité d'approfondissement pour un passage sous la plateforme tramway,
- Impossibilité d'intervention sur les réseaux si présents sous la plateforme tramway,
- Renouvellement ou renforcement de réseaux anciens,
- Implantation d'alignements d'arbres.

Afin de définir les modalités d'intervention des différents concessionnaires présents le long du tracé du tramway, les services d'Angers Loire Métropole ont préparé une convention cadre à destination de tous ces concessionnaires. Cette convention définit de manière générale les modalités d'échanges des données, des répartitions de prise en charge financière, des conditions de réalisations des travaux notamment en termes de sécurité, signalisation, information et protection.

Cette convention-cadre sera suivie de conventions spécifiques signées avec chaque concessionnaire, rédigées en fonction des sujétions propres à leurs dévoiements, et basées techniquement et financièrement sur des quantités issues des études détaillées.

La convention cadre est une convention tripartite entre Angers Loire Métropole, maître d'ouvrage, ALTER PUBLIC maître d'ouvrage délégué et chaque concessionnaire concerné.

Les différents concessionnaires identifiés lors des études de reconnaissances des réseaux existants sont notamment :

- GRDF
- Ville d'Angers
- ENEDIS (ERDF)
- Orange
- SIEML
- Dalkia
- Bouygues Telecom
- MELISA
- PODELIHA
- S.F.R. / NC NUMERICABLE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-64 du Conseil de communauté du 13 avril 2015 donnant mandat de maîtrise d'ouvrage à Alter Public,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2015 portant sur l'attribution du marché de maitrise d'œuvre générale de la ligne au groupement EGIS-Bruno Huet

Considérant la nécessité de passer une convention cadre avec les concessionnaires en charge des dévoiements de réseaux préalablement aux travaux de construction de la plateforme tramway,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016

DELIBERE

Approuve la convention-cadre à passer avec les différents concessionnaires présents sur le tracé de la ligne B de tramway pour les dévoiements de leurs réseaux préalablement à la construction de la plateforme tramway,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention cadre et tout autre document relatif à cette convention avec les différents concessionnaires présents sur le tracé de la ligne B du tramway,

Impute les dépenses engagées sur les crédits inscrits à cet effet au budget annexe transports de l'exercice 2017 et suivants à l'article 238.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVEN





Dossier Nº 25

Délibération n°: DEL-2016-228

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Création d'un groupement de commandes - Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments - Convention - Approbation.Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Les groupements de commandes ont pour principaux objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public. Le groupement permet également une simplification des formalités administratives.

Dans ces objectifs les travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments peuvent être réalisés en commun.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre les membres fondateurs désignés ci-dessous :

- Angers Loire Métropole
- La Ville d'Angers
- Le CCAS d'Angers
- L'EPCC le quai

Le groupement est réputé constitué, à la date de la dernière signature de la convention par les membres fondateurs pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021, date de fin d'exécution de l'accord-cadre passé par le groupement.

Angers Loire Métropole est le coordonnateur de ce groupement. A ce titre il est notamment chargé de :

- Conseiller les membres dans la définition de leurs besoins qu'il centralisera,
- Appliquer les procédures de consultation, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics,
- Elaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises,
- Assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention,
- Organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires des contrats,
- Ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué, en tant que représentant du coordonnateur sera autorisé par les membres à signer tous les contrats concernant plusieurs membres et tout acte nécessaire à ses missions ainsi que tous les actes d'exécution prévus à la convention, dans le respect des budgets, et sans autre formalité pour ces membres que la signature de la convention.

La CAO du groupement sera celle d'Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement. Le coordonnateur est indemnisé, pour les frais de gestion et de justice suivant les dispositions de la convention de groupement. Par ailleurs, chaque membre participe à part égale aux coûts réels de publication.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment ses articles 28 et 101 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Autorise la création du groupement de commandes Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments entre Angers Loire Métropole (en qualité de coordonnateur des groupements), la Ville d'Angers, le CCAS d'Angers et l'EPCC Le Quai en tant que membres fondateurs.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de groupement.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

communauté

,	4	



Dossier Nº 26

Délibération n°: DEL-2016-229

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement : Travaux de mise en conformité d'une installation d'évacuation des eaux usées. Protocole d'accord - Approbation.

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

En juin 2016, Monsieur et Madame BOISNARD ont souhaité mettre en vente leur maison acquise le 30 juillet 2008, sise 84 rue Jean Jaurès à Saint Barthélémy. Lors du contrôle avant la vente de leur bien en juin 2016, il a été constaté que les eaux usées d'une partie de la maison s'évacuaient par le réseau d'eaux pluviales, alors que le contrôle de 2008 faisait état d'une installation conforme à la règlementation.

Après déplacement d'un technicien sur site, il a été établi que le procès-verbal délivré avant l'acquisition comportait une contradiction entre ses mentions et les caractéristiques réelles de l'installation existante.

Monsieur et Madame BOISNARD ont ainsi sollicité Angers Loire Métropole afin de parvenir à un accord sur la prise en charge des travaux nécessaires à la mise en conformité du bien. Les parties ont accepté de faire des concessions réciproques pour terminer leur différend.

Un protocole d'accord a été rédigé, prévoyant la prise en charge, par Angers Loire Métropole, sur présentation des factures dûment acquittées et dans la limite du montant du devis établi, soit 1 045 € TTC, des travaux de mise en conformité de l'installation d'assainissement de Monsieur et Madame BOISNARD, à savoir :

- Création d'une tranchée entre le pied de gouttière et regard à grille dans le jardin sur 4ml environ,
- Pose d'un regard sur la conduite réceptionnant la salle de bain avant le raccordement de la gouttière de la maison,
- Pose d'un tuyau d'eaux usées sur 8 ml environ entre le regard créé et la conduite menant au siphon disconnecteur.

Il est par ailleurs formellement convenu entre les parties que les travaux réalisés ne pourront donner lieu à une amélioration de l'existant.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 27 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le protocole d'accord à passer avec Monsieur et madame BOISNARD,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le protocole d'accord et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Impute les dépenses correspondantes au budget annexe Assainissement, opération Exploitation Assainissement, sur l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

oselyne BIE



Dossier Nº 27

Délibération n°: DEL-2016-230

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

PPRi du Val d'Authion - Cartes d'aléas et d'enjeux - Avis.

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le Plan de Prévention des Risques Inondation du Val d'Authion a été mis en révision le 25 novembre 2014. Dans le cadre de cette procédure, Madame la Préfète demande à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et aux communes concernées, Trélazé et les Ponts-de-Cé, de se prononcer sur la première phase de la révision (phase aléas et enjeux).

Comme support à cet avis, des cartes ont été transmises à Angers Loire Métropole concernant les communes de Trélazé et des Ponts-de-Cé :

- des cartes d'aléas précisant les hauteurs, vitesses et zones de dissipation de l'énergie et d'écoulements préférentiels
- des cartes d'enjeux délimitant les zones urbaines denses et autres zones urbaines des zones non aménagées

Angers Loire Métropole conduit actuellement une étude d'inondation des secteurs de Sainte-Gemmessur-Loire / Les Ponts-de-Cé / Trélazé dont les premiers éléments, qui seront connus début 2017, pourront notamment avoir une incidence sur les iso-côtes retenues pour le nouveau PPRi sur certains secteurs des Ponts-de-Cé (côte de 21,40 m côté Authion) ainsi que sur les zones potentiellement dangereuses. Les conclusions de l'étude seront, quant à elles, disponibles en Juillet 2017. Il est donc particulièrement difficile pour ALM et les communes concernées de se prononcer sans avoir les résultats de cette étude.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014- 329-0002 du 25/11/2014 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI) liés aux crues de la Loire dans le Val d'Authion sur le territoire de 40 communes, dont celles des Ponts-de-Cé et de Trélazé;

Vu le courrier du 21 juin 2016 de Madame la Préfète de Maine-et-Loire sollicitant pour le 9/09/2016 l'avis du conseil communautaire sur les cartes d'aléas (hauteurs, vitesses et zones de dissipation d'énergie et d'écoulements préférentiels) et sur les cartes d'enjeux délimitant les zones urbaines denses et les autres zones urbaines, des zones non urbanisées en l'état actuel (zones urbaines non aménagées, agricoles, naturelles et d'expansion des crues);

Vu le courrier en date du 11 juillet 2016 à Madame la Préfète exprimant qu'en l'état actuel des données, il était prématuré et difficile de valider les présentes cartes d'aléas et d'enjeux et de se prononcer avant l'échéance fixée,

Vu l'accord de Madame la Préfète de Maine-et-Loire afin de prolonger ce délai au 30 septembre 2016 ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 septembre 2016

Considérant qu'une « étude d'inondation des secteurs des Ponts-de-Cé, Trélazé, et Sainte-Gemmes-sur-Loire », est actuellement menée par Angers Loire Métropole, en lien avec la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, et que cette étude inclus entre autre les objectifs suivants : évaluation des conséquences d'une inondation sur certains quartiers des Ponts-de-Cé – Évaluation des conditions de vidange du Val – Analyse et préconisations de travaux d'urbanisation du secteur

Considérant que cette étude, dont les résultats seront normalement connus mi-juillet 2017, permettra de les comparer avec les isocotes et les zones potentiellement dangereuses présentées dans le courrier du 21/06/2016 de Madame la Préfère de Maine-et-Loire;

Considérant que les cotes des Plus Hautes Eaux Connues ont été revues à la hausse par rapport à l'actuel PPRI du Val d'Authion, sans réelle certitude pour certaines, et que l'étude devra les confirmer ou les ajuster ;

Considérant que selon cette méthode qui a permis de fixer lesdites cotes, les zones d'aléas sont modifiées et que la zone d'expansion des crues s'en trouve beaucoup plus étendue, couvrant des secteurs des communes réputés jusqu'alors non- inondables ;

DELIBERE

Estime qu'il ne lui est pas possible actuellement d'émettre un avis sur les bases des documents présentés

S'engage, en complément de cette délibération, à soumettre à Madame la Préfète une première analyse des zones à enjeux sur les bases de cartographie, afin de permettre la poursuite de la révision du PPRI et plus particulièrement sur les cartes d'enjeux

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





Dossier Nº 28

Délibération n°: DEL-2016-231

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Concours d'idées Europan - Charte des sites d'Europan France - Subvention - Approbation.

Rapporteur: Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Europan est un concours d'idées innovantes d'architecture et d'urbanisme sur des sites proposés par des collectivités, ouvert aux architectes, urbanistes, paysagistes européens de moins de 40 ans.

Sous l'impulsion de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), Angers Loire Métropole souhaite postuler à la 14ème édition de ce concours. Le thème de cette édition est en effet celui des "villes productives" qui intéresse particulièrement Angers Loire Métropole au titre de sa compétence économique.

En effet, comment concevoir l'intégration des zones d'activités au sein des villes? Comment requalifier et moderniser les zones vieillissantes afin que différents secteurs d'activités (artisanat, tertiaire, logistique, commerce) cohabitent au mieux dans une synergie propice à l'innovation? Comment les nouveaux modes de travail (co-working, télétravail, etc.) influent sur l'évolution de ces tissus dans une recherche d'une plus grande qualité urbaine?

Le site de projet proposé est celui de l'entrée nord active et productive d'Angers. Le périmètre plus précis envisagé serait celui du Nord de la zone d'activités Saint-Serge, sur une large bande autour du boulevard Gaston Ramon.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers attendent du concours Europan un projet de transformation progressive et agile impliquant les acteurs institutionnels de la production de la ville mais aussi les acteurs économiques en place pour activer de nouvelles formes de travail, de production, de mixité, avec une qualité urbaine et des cohabitations renouvelées.

Il est proposé de valider les modalités de participation au concours par les engagements inscrits dans la "charte des sites" d'Europan, en particulier en :

- Garantissant que le site proposé offre un potentiel de développement et de réalisation,
- Acceptant le règlement européen d'Europan,
- Mettant à disposition d'Europan tous les moyens nécessaires au bon déroulement du concours (documentation, organisation de visites de sites, etc.)
- Participant aux séances du jury du concours
- Favorisant la mise en place à l'issue du concours d'un processus d'expérimentation avec trois équipes sélectionnées sur la faisabilité des propositions, afin à terme de pouvoir s'engager sur des commandes urbaines,
- Favorisant l'aboutissement d'une réalisation architecturale,
- Acceptant l'assistance d'un expert Europan France à la démarche,
- Devenant membre de l'association Europan France.

Cette association se traduit par le règlement d'une cotisation d'un montant de 70 000 € à verser en deux fois au 1^{er} trimestre 2017 et au premier trimestre 2018. Il est proposé la répartition suivante entre les collectivités/partenaires parties prenantes du concours :

	BP 2017	BP 2018
AURA	17 500 € TTC	17 500 € TTC
ALM	5 833 € TTC	5 833 € TTC
VILLE	5 833 € TTC	5 833 € TTC
ALTER	5 833 € TTC	5 833 € TTC

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole, Vu la charte des sites d'Europan France,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 septembre 2016

DELIBERE

Approuve la participation d'Angers Loire Métropole à la 14 ^{ème} édition du concours d'idées Europan sur le thème de la ville productive,

Approuve sa participation pour un montant de 5 833 € TTC en 2017 et 5 833 € TTC en 2018,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la charte et tous les documents afférents à la mise en œuvre du concours.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENL

communauté urbaine





Dossier Nº 29

Délibération n°: DEL-2016-232

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme Local de l'Habitat - Projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPG) d'Angers Loire Métropole - Approbation.

Rapporteur: Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

De récents textes législatifs, tels que la loi de programmation pour la ville et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR), convergent vers l'objectif de réformer les politiques d'attribution pour davantage d'efficacité, d'équité et de transparence dans la prise en compte et le traitement des demandes de logements sociaux.

L'article 97 de la loi ALUR comporte des mesures relatives à la simplification de l'enregistrement de la demande, à l'information des demandeurs, au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle de la gestion de la demande et de l'information des demandeurs.

Cet article prévoit que tout EPCI, doté d'un Programme Local de l'Habitat, élabore d'ici la fin de l'année 2016, un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPG), d'une durée de 6 ans.

Aussi, par délibération du 14 septembre 2015, Angers Loire Métropole a engagé la procédure d'élaboration de son Plan partenarial de gestion de la demande sociale et d'information des demandeurs.

Ce Plan partenarial, conformément à l'article R441-2-10 du Code de la Construction et de l'Habitat, présente :

- 1. la configuration des services d'information et d'accueil du demandeur (lieux d'accueil simple et/ou lieux d'enregistrement) ;
- 2. les informations à délivrer au public et aux demandeurs ;
- 3. l'organisation de la gestion partagée des demandes de logement social ;
- 4. l'organisation collective du traitement des demandes de ménages en difficultés.

Sont également définies les différentes actions envisagées du plan pluriannuel notamment :

- la création et l'animation du réseau d'acteurs techniques des services d'accueil et d'information des demandeurs ;
- la communication au niveau d'Angers Loire Métropole sur les modalités d'accès au parc locatif social (à travers des outils accessibles au grand public);
- la poursuite du développement de l'application numérique de visualisation cartographique du parc HLM sur Angers Loire Métropole.
- la poursuite de la lutte contre les discriminations à l'accès au logement social

Conformément à la réglementation, le projet de plan partenarial (PPG) est soumis pour avis aux Communes membres. L'avis doit être rendu dans un délai de deux mois ; à défaut, il est réputé favorable.

Après avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), le plan sera définitivement proposer à l'adoption du Conseil Communautaire d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération n°DEL-2007-543 du 8 novembre 2007 adoptant le Programme Local de l'Habitat d'Angers Loire Métropole,

Vu les conventions de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat en vigueur,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 septembre 2016

DELIBERE

Approuve le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

Sollicite l'avis des Communes membres d'Angers Loire Métropole et de la Conférence Intercommunale du Logement.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

communauté





Dossier Nº 30

Délibération nº: DEL-2016-233

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Développement durable

Réseau de chaleur d'Ecouflant - Convention de Délégation de Service Public - Décision de principe.

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POOUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

La commune d'Ecouflant a construit en 2007/2008 une chaufferie mixte bois/gaz associée à un réseau de chaleur desservant différent bâtiments communaux, ainsi que des logements d'Angers Loire Habitat et de Podeliha.

La commune d'Ecouflant a mis en place la Délégation de Service Public actuelle pour l'exploitation et la gestion de ce réseau de chaleur depuis le 1^{er} octobre 2012. Ce contrat a été transféré à la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole dans le cadre du transfert des nouvelles compétences relatives, notamment, à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain. Ce contrat prend fin le 30 juin 2017.

Par conséquent, il est proposé de lancer une nouvelle procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de ce réseau de chaleur sous forme d'affermage confiée à la SPL Alter Services à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le recours à la SPL Alter Services permettra à la Communauté urbaine de garantir la maîtrise de la politique d'aménagement du territoire indispensable à la politique de transition énergétique. Ainsi, la collectivité exercera un contrôle renforcé sur cette délégation, en disposant de la gouvernance et d'une plus grande transparence sur l'économie globale du service public. Cela nécessitera la mise en place d'un comité stratégique et d'un comité de suivi qui comprendra un groupe de travail technique.

Les travaux de premier établissement étant déjà réalisés et en l'absence de potentiel d'extension du réseau de chaleur, le mode affermage permet à la SPL Alter Services de se concentrer sur les missions de gestion, de relation avec les abonnés et d'exploitation des équipements. Cette dernière pourra faire l'objet d'une subdélégation ou d'une sous-traitance.

La convention sera effective à compter du 1^{er} juillet 2017. Ce contrat de 4 ans et 3 mois, prendra fin le 30 septembre 2021, date de fin du contrat de Délégation de Service Public du réseau de chaleur de la Roseraie, permettant à l'avenir de globaliser éventuellement ces deux contrats.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L 1411-12 et L 1411-19, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 27 septembre 2016 Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2016 Considérant l'avis du Comité technique du 7 octobre 2016,

DELIBERE

Approuve le principe de confier la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur d'Ecouflant à la SPL Alter services.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à entrer en négociation avec la SPL Alter Services.

Impute les dépenses et recettes au budget annexe « réseaux de chaleur » de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

> communauté urbaine

Roselyne BIENVENH





Dossier No 31

Délibération n°: DEL-2016-234

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Développement durable

Réseau de chaleur du quartier de la Roseraie - Extension et densification - Contrat de concession de travaux - Décision de principe.

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Le réseau de chaleur du quartier de la Roseraie a été construit au début des années 1970. Il a fait l'objet d'un programme de modernisation et d'extension entre 2011 et 2015, permettant aujourd'hui d'avoir un outil performant techniquement et viable économiquement.

La Collectivité souhaite engager un programme d'extension du réseau de chaleur vers le secteur Gare Plus sud/Chanzy, ainsi que des opérations de densification sur les secteurs Salpinte/Antenne école du Génie (ESAG). Ce programme doit permettre d'optimiser la production de chaleur biomasse de la centrale Biowatts et d'anticiper la baisse des besoins énergétiques du réseau liés aux programmes de rénovation thermique sur des copropriétés abonnées au réseau.

Afin de réaliser les travaux et les investissements, il est proposé de recourir à un contrat de concession de travaux pour l'extension et la densification du réseau, qui sera confié à la SPL Alter Services.

Le recours à la SPL Alter Services permettra à la Communauté urbaine de garantir la maîtrise de la politique d'aménagement du territoire indispensable à la politique de transition énergétique. Ainsi la Collectivité exercera un contrôle renforcé sur cette délégation, en disposant de la gouvernance et d'une plus grande transparence sur l'économie globale du service public.

La SPL Alter Services assurera la conception, la réalisation et le financement de la concession.

La SPL Alter Services recevra une contribution de la collectivité correspondant à la recette R2.4 effectivement perçue auprès des nouveaux abonnés concernés par l'extension et la densification du réseau de chaleur à ses risques et périls.

Ce projet d'investissement est éligible aux aides Fonds Chaleur de l'ADEME. La SPL Alter Services pourra solliciter directement ces subventions.

Le contrat sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2017. La durée de ce contrat (24 ans) confié à la SPL Alter services correspond notamment à la durée d'amortissement des équipements.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L 1411-12 et L 1411-19,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 27 septembre 2016 Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2016

DELIBERE

Approuve le principe de confier le contrat de concession de travaux pour l'extension et la densification du réseau de chaleur de la Roseraie à la SPL Alter Services,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à entrer en négociation avec la SPL Alter Services,

Impute les dépenses et recettes au budget annexe « réseaux de chaleur » de l'exercice 2016 et suivants.

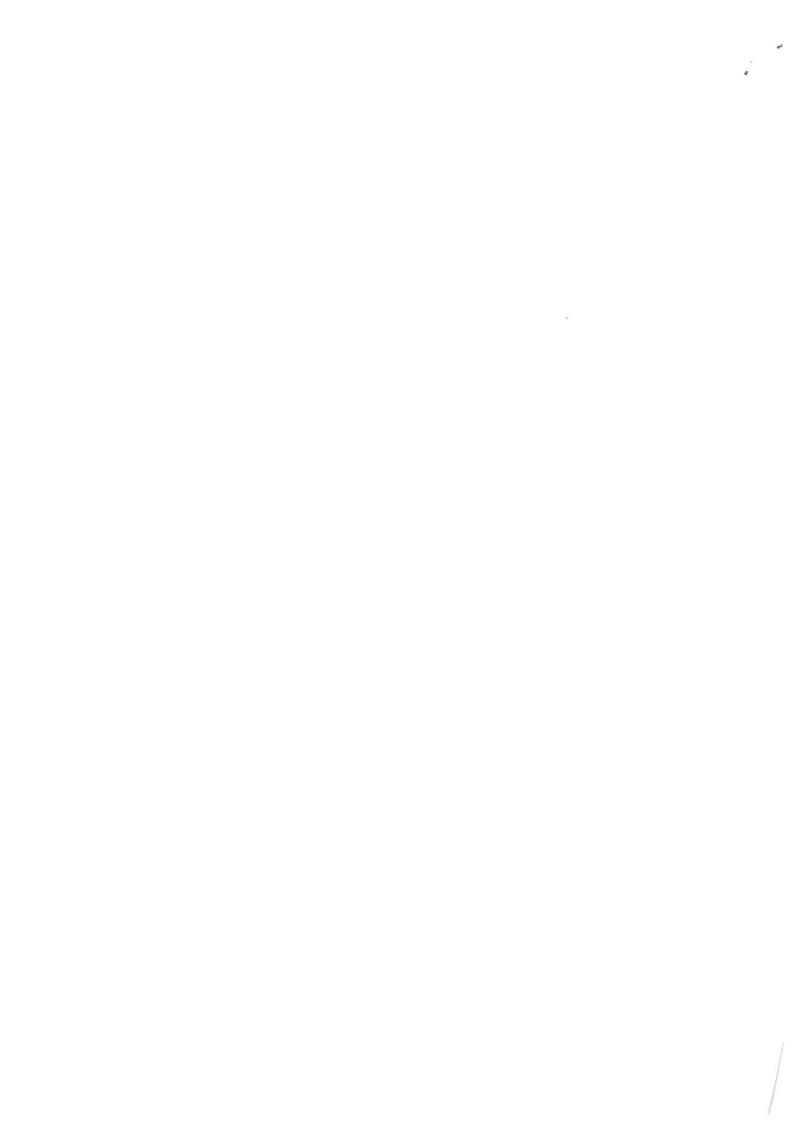
Le conseil adopte à l'unanimité N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVE

7

communauté urbaine





Dossier No 32

Délibération n°: DEL-2016-235

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

Ecole Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois - Restructuration et extension de la cuisine - Avenant à la convention - Approbation.

Rapporteur: Emmanuel CAPUS

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Par délibération en date du 9 mai 2016, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'une convention par laquelle la commune de Saint Léger des Bois donne mandat à Angers Loire Métropole pour réaliser, au nom et pour le compte de la commune, la restructuration et l'extension de l'espace restauration de l'école Les Grands Chênes, et qui définit les modalités de sa participation financière aux travaux pour un montant total de 223 674,76 €.

Les besoins de la commune en matière d'équipements de cuisine ont été revus à la hausse et sont désormais estimés à 125 000 € HT. La dépense globale initialement estimée à 439 940 € HT est aujourd'hui estimée à la somme de 519 940 € HT.

Ces équipements de cuisine n'entrant pas dans le champ de compétences d'Angers Loire Métropole, ils sont financés en totalité par la commune.

Par conséquent, il convient de conclure un avenant afin de fixer le nouveau montant du remboursement de la commune de Saint-Léger-des-Bois porté à la somme de 304 544,20 € déduction faite du FCTVA.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération 2016-113 du 9 mai 2016 donnant mandat à Angers Loire Métropole pour réaliser pour le compte de la commune la restructuration et l'extension de l'espace restauration de l'école Les Grands Chênes à Saint-Léger-des-Bois,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 septembre 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 afin de fixer le nouveau montant de remboursement de la commune.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant.

Impute les dépenses et recettes aux chapitres et articles correspondants ouverts sur l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente de la grande

Roselyne BIE

EM Chunauté

urbaine



Dossier Nº 33

Délibération n°: DEL-2016-236

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Représentations dans divers organismes - Désignation.

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi dix octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 octobre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (arrivée à la DEL-2016-220), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ avant la DEL-2016-225), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2016-220), M. Alain PAGANO (arrivée à la DEL-2016-213), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ avant la DEL-2016-211), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER, suppléante de M. Sébastien BODUSSEAU

ETAIENT EXCUSES: Mme Catherine GOXE, M. Sébastien BODUSSEAU, M. François GERNIGON, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Constance NEBBULA, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier DEL-2016-225)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (jusqu'à la DEL-2016-213)

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-211 et jusqu'à la DEL-2016-220)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Maxence HENRY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 octobre 2016.

EXPOSE

Suite au décès de Monsieur Marcel MOULAN et à l'arrivée de Monsieur Alain AUGELLE au sein du Conseil de communauté, il convient de désigner des représentants dans divers organismes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 octobre 2016

DELIBERE

Désigne les personnes suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de ces organismes :

Commission de recours gracieux eau et assainissement	Alain AUGELLE comme membre	
Conseil de surveillance Hôpital Saint Nicolas	Françoise LE GOFF comme représentante	
EPCC ESBA Tours Angers Le Mans	Constance NEBBULA comme représentante suppléante au Conseil d'administration	
Commission Développement durable et environnement	Alain AUGELLE comme titulaire	

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENDIRE

communauté